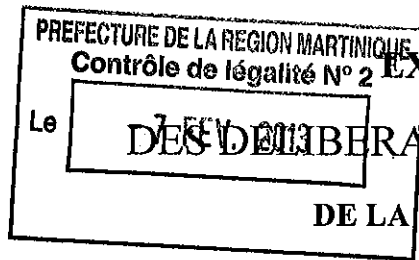


**DEPARTEMENT
MARTINIQUE**



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER**

Séance du mercredi 23 janvier 2013

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
35	35	22

Date de la convocation

17/01/2013

Date d'affichage

17/01/2013

Objet de la Délibération

GOUVERNANCE

Mesure de responsabilisation

Conventionnement

Collège Vincent PLACOLY / VILLE

Président de Séance :

Luc CLEMENTE, Maire

Secrétaire de Séance :

Annette CATAYEE

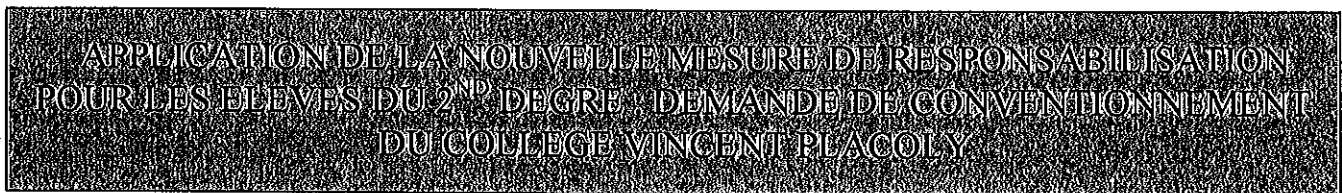
L'an deux mille treize et **le vingt trois janvier**, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, Maire.

Etaient présents : MM. Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Yolène LARGEN, Chantal BAUCELIN JEANNE-LOUISE, Emile GONIER, Marilyne MARMOT-CHAUVET, Elise JEAN-BAPTISTE, Lucien LAFONTAINE, Christian DORDONNE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Martine ABAUL, Théodore HENRI, Annette CATAYEE, Jean-Philippe JEAN-BOLO, Sainte-Claire JANVIER, Victorien QUIMBERT, Dominique CUPIT, Jean-Luc GRABIN, Marinette TORPILLE.

Absents : MM., Antoine BARNAY, Marie-Louise BROCHE, Joseph Armand BRAY, Alfred ALMONT, Gabrielle JEAN-BAPTISTE, Robert NAPOLY, Eric JULAT, Evelyne DOS- SANTOS, Dominique LOVINCE, Maryse AUGUSTE-CHARLERY.

Absents excusés : MM. Antoni LOUIS-LEOPOLD, Christine ALIKER, Alisette BEN-MAHOMED SAINT OLYMPE, Danielle RAYMOND Chantal LAPERDRIS.

Procuration : MM. Antoni LOUIS-LEOPOLD et Christine ALIKER, ont donné respectivement procuration à MM. Luc CLEMENTE et Marie GARON.



A la demande de Monsieur le Maire, Madame Chantal BAUCELIN JEANNE-LOUISE – 1^{er} Adjoint au Maire – Elue déléguée à l'Education et Relations avec l'Université, informe l'assemblée que par courrier du 18 juin 2012, Madame Christine BANAL - Provisure du Collège Vincent PLACOLY, a informé notre collectivité de l'existence d'une nouvelle mesure de sanction disciplinaire, applicable dans les établissements d'enseignement du 2nd degré : **la mesure de responsabilisation**.

Elle propose à la Ville de conventionner, durant l'année 2012-2013, avec le Collège Vincent PLACOLY pour l'application de cette mesure. Elle permet au jeune de prendre conscience de la portée de l'acte à l'origine de la sanction à lui infliger et d'éviter une déscolarisation du fait de son exclusion.

Elle peut prendre la forme d'une participation de l'élève concerné à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives, en dehors des heures d'enseignement.

Les membres de la Commission des Affaires scolaires et universitaires, lors de la séance du 12 décembre 2012, ont émis un avis très favorable sur cette question.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Chantal BAUCÉLIN JEANNE-LOUISE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver le conventionnement du collège Vincent PLACOLY dans le cadre de l'application des nouvelles mesures de responsabilisation des élèves du second degré ainsi que les éventuels sites d'accueil ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.**

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 06 FEV. 2013

Le Maire



Luc CLEMENTE